

FORUM DES ACTEURS

du

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de Caen Normandie Métropole

2023

La filière maraîchère et légumière,
quels enjeux, quelles actions ?

Les actes

Forum du 5 octobre 2023 - Caen



Sommaire

INTRODUCTION : des légumes
dans la plaine3

Présentation des activités
et de la nouvelle gouvernance
du PAT4

La filière maraîchère et légumière
du territoire de Caen Normandie
Métropole6

TABLE RONDE : Les enjeux
de la filière maraîchère12

ÉCHANGES DU FORUM26

CONCLUSION :
un pas opérationnel31

STRUCTURES PARTICIPANTES32

SIGLES33

*Remerciements à la Communauté urbaine de Caen la mer,
qui a accueilli ce forum 2023 dans ses locaux des Rives de l'Orne à Caen.*



Photos couverture : AUCAME

INTRODUCTION : des légumes dans la plaine

Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, le Projet alimentaire territorial (PAT) de Caen Normandie Métropole s'appuie sur une démarche participative. Ce forum annuel des acteurs, mis en place depuis le lancement de l'élaboration du PAT en 2017, est un temps d'animation significatif de cette démarche ; il installe un temps d'échange et de collaboration entre les acteurs autour des enjeux et des besoins du territoire. Ce temps d'animation annuel permet d'informer sur l'avancée du PAT, de poursuivre la dynamique de dialogue mais également d'approfondir une thématique par un temps d'apport de connaissance.

Le forum 2023 consacre un tournant du PAT puisque, comme suite à la validation du dossier de PAT, une nouvelle gouvernance élargie a été mise en place sur le territoire afin de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions. Parallèlement, ce forum devient thématique, afin de faire avancer l'interconnaissance entre acteurs, la transmission des savoirs universitaires et la définition commune d'enjeux à partir d'une problématique prioritaire. Ce premier forum thématique s'articule autour des enjeux de la filière maraîchère et légumière sur le territoire.

Les enjeux de la filière maraîchère et légumière sur le territoire est une question qui intéresse de nombreux acteurs. Nous avons fait le choix de ce thème car c'est une préoccupation qui a été identifiée lors des échanges qui ont eu lieu en comité technique et lors de la première réunion du Conseil local de l'alimentation.

Les légumes symbolisent les circuits courts puisqu'ils se commercialisent principalement frais, ce qui explique que les espaces maraîchers ont longtemps été géographiquement proches des centres de consommation, formant les ceintures vertes des villes. Avec les facilités et rapidités de transport et la déconnexion géographique qui a suivi, l'étalement urbain a consommé ces espaces productifs, les filières se sont allongées et même internationalisées. Les fonctions d'échange alimentaire ont quitté les centres villes (marché de Rungis, et même notre marché de gros caennais désormais à Soliers) et les maraîchers sont de moins en moins nombreux. L'inflation récente occasionne des tensions sur les filières et notamment sur les légumes, pourtant recommandés sur le plan nutritionnel. Notre territoire est particulier car les espaces maraîchers se raréfient mais les légumes se portent plutôt bien, car la plaine de Caen est un territoire de grandes cultures, les légumes de plein champ peuvent entrer dans l'assolement. C'est la raison pour laquelle nous allons aujourd'hui parler de filière maraîchère et légumière. Ce forum a la volonté d'agir pour renforcer le maraîchage sur le territoire.



Jean-Christophe CARON

Maire-adjoint à l'urbanisme à Émiéville,
Élu-référent du PAT à Val-ès-Dunes

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU PAT



Par **Patrice DUNY**, directeur de l'AUCAME & du Pôle métropolitain

Nous avons fait le choix de réunir le forum des acteurs pour lancer la mise en œuvre du PAT sur une thématique déjà bien identifiée à de nombreuses reprises, à savoir la filière légumière. Pour l'an prochain, il appartiendra au Conseil local de l'alimentation (CLA) de proposer les futurs thèmes des forums.

Le dernier forum des acteurs s'est réuni le 19 octobre 2022 ; trente-cinq participants avaient échangé au Pôle de vie des quartiers nord-ouest à Caen. Ce forum était consacré à l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, par une table ronde des initiatives du territoire et d'une visite de l'épicerie solidaire l'Epi vert située dans le quartier du Chemin Vert à Caen. Les actes sont disponibles en ligne sur les sites internet de Caen Normandie Métropole et de l'AUCAME.

Avant de revenir sur l'activité du PAT et sur la présentation de la nouvelle gouvernance, il faut rappeler que nous nous sommes engagés depuis 2017 dans l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT) suivant une méthode de co-construction du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions. Cette élaboration a été portée par trois maîtres d'ouvrage : le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, l'Agence d'urbanisme

de Caen Normandie Métropole (AUCAME) et la Chambre d'agriculture du Calvados, afin que cette démarche territoriale volontaire soit toujours issue d'un consensus entre les collectivités et les acteurs des filières.

La complémentarité entre les maîtres d'ouvrage a bien fonctionné pour cette élaboration : le dossier a été finalisé et validé par les partenaires fin 2022 et les actions-pilotes prévues ont été réalisées et sont désormais achevées. Ainsi, les acteurs locaux bénéficieraient aujourd'hui d'une culture commune sur le sujet. Le PAT est labellisé de niveau 1 depuis mars 2021, sur une classification de l'Etat qui compte deux niveaux.

Le PAT se présente sous la forme d'un « [plan et programme](#) ». Il est articulé autour d'un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions décliné en 30 fiches-actions en lien avec les six axes stratégiques : la gouvernance, le foncier, l'économie de proximité, le lien social, l'approvisionnement local des collectivités et, en axe 6, l'information, la sensibilisation et la communication.

En 2023, le PAT est entré dans une phase de mise en œuvre, supposant d'ouvrir la gouvernance, afin d'être au plus près des besoins territoriaux et de favoriser le partage d'informations, la mise en œuvre d'actions conjointes et l'accès aux financements dédiés. Le centre de ressources, sur le site internet, a été créé dans cet objectif.

Structuration du site internet du PAT

LE CENTRE DE RESSOURCES

Accueil / Pôle Métropolitain CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE / Projet Alimentaire Territorial / Le centre de ressources

LE CENTRE DE RESSOURCES

Les outils supra-territoriaux

Veille sur les financements

Les territoires et actions inspirants

Les outils du territoire

Être accompagné sur son projet



Structuration du site internet du PAT



CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE
pôle métropolitain

2023 : CRÉATION DU CONSEIL DE L'ALIMENTATION



Le Conseil local de l'alimentation, nouvelle instance de gouvernance partagée, réunit une vingtaine d'acteurs de quatre collèges et a été installé le 14 avril dernier. Cette gouvernance est représentative de l'ensemble des

acteurs qui ont participé au PAT depuis ses origines ; si le CLA définit les grandes orientations et les priorités, tous les acteurs sont invités aux groupes de travail, plus opérationnels.

Schéma de la gouvernance du PAT de Caen Normandie Métropole



LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE ET LÉGUMIÈRE DU TERRITOIRE DE CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE



Par **Maxime MARIE**, maître de conférences en géographie, UMR 6590 Espaces et sociétés (ESO), Université de Caen Normandie

Le programme de recherche action [FRUGAL – Formes urbaines et gouvernance alimentaire](#), initié en 2016, est

un outil de connaissance des flux alimentaires sur le bassin de vie caennais.

FRUGAL est un des 33 projets du quatrième programme de recherche « Pour et sur le développement régional » (PSDR4) porté par l'INRA et l'IRSTEA en collaboration avec des régions de France. Il s'agit d'un projet de recherche-action réalisé sur 4 ans et portant sur l'analyse des enjeux systémiques liés à l'environnement alimentaire d'agglomérations du Grand-Ouest français et de Rhône-Alpes.

De 2016 à 2020, l'Université de Caen Normandie, associée à FRUGAL, a produit des travaux de recherche sur le système alimentaire de l'aire urbaine caennaise.

Quelle évolution des exploitations agricoles sur le territoire de Caen Normandie Métropole entre 2010 et 2020 ?

Les données agricoles du territoire ont été mises à jour dans le cadre du partenariat avec Caen Normandie Métropole et l'AUCAME en 2022, à partir des dernières mises à jour des bases de données, notamment le Recensement général de l'agriculture (RGA) de 2020 et les données de l'enquête INCA 3 sur les modes de consommation. Plusieurs constats sont faits par le laboratoire ESO sur cette base :

- ▶ Un recul des exploitations agricoles est visible, sensiblement plus marqué sur le Pôle métropolitain caennais qu'à l'échelon national : - 27 % sur Caen Métropole contre - 20,4 % en France métropolitaine.
- ▶ Le territoire local reste dominé par les exploitations agricoles conventionnelles. Les exploitations biologiques ou en circuit court sont à un niveau inférieur par rapport à l'échelon national (8 % contre 12 % au niveau national pour l'agriculture biologique et 18 % pour les circuits courts contre 22 % au niveau national).
- ▶ Entre 2010 et 2020, le laboratoire caennais fait le constat d'une légère progression des exploitations en circuits courts ou en agriculture biologique (progression un peu plus forte que la tendance nationale).
- ▶ Contrairement aux bassins de vie du Grand-Ouest, l'assolement sur le territoire caennais intègre des légumes de plein champ.

Typologie des exploitations agricoles par le laboratoire ESO de l'université Caen Normandie

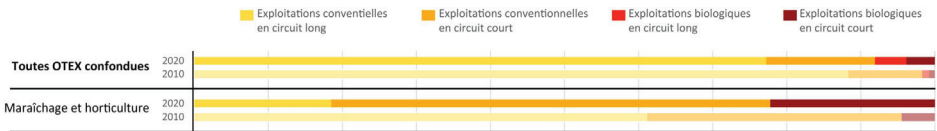
☐ Une typologie des exploitations en 4 groupes

| | | Exploitations conventionnelles | | | | Exploitations biologiques | | | | Total | |
|---------------------------------------|------|--------------------------------|---------|------------------|--------|---------------------------|--------|------------------|--------|---------|---------|
| | | En circuit long | | En circuit court | | En circuit long | | En circuit court | | | |
| | | Type A | | Type BC | | Type D | | Type EF | | | |
| | | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 | 2010 | 2020 |
| Caen Normandie Métropole | nbre | 1 348 | 947 | 152 | 180 | 14 | 52 | 12 | 47 | 1 526 | 1 226 |
| | % | 88,3 | 77,2 | 10,0 | 14,7 | 0,9 | 4,2 | 0,8 | 3,8 | 100,0 | 100,0 |
| Ensemble France métropolitaine | nbre | 389 975 | 262 522 | 53 113 | 58 446 | 9 200 | 20 596 | 7 484 | 23 075 | 459 772 | 364 639 |
| | % | 84,8 | 72,0 | 11,6 | 16,0 | 2,0 | 5,6 | 1,6 | 6,3 | 100,0 | 100,0 |

Sources : Recensements Agricoles 2010 et 2020, Agreste/CASD
Réalisation : M. Marie et M. Bermond, UMR ESO 6590 CNRS, Université de Caen Normandie

Circuits de commercialisation des exploitations maraîchères du territoire

Des exploitations maraîchères majoritairement impliquées dans les circuits courts (24/31 soit près de 80 % des EA) en conventionnel (16 exploitations) et en bio (8 exploitations)



Sources : Recensements Agricoles 2010 et 2020, Agreste/CASD
Réalisation : M. Marie et M. Bermond, UMR ESO 6590 CNRS, Université de Caen Normandie

Les circuits courts, portés par de grandes exploitations conventionnelles

Les circuits courts sont particulièrement présents sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole (CNM), représentant une part relativement importante par rapport aux autres villes de l'ouest de la France, notamment du fait de grandes exploitations qui génèrent des volumes importants. Les circuits courts de CNM sont donc plutôt portés par de grandes exploitations conventionnelles et moins qu'ailleurs par la mouvance de l'agriculture biologique, ce qui est particulièrement marqué pour la filière légumière et maraîchère.

90 exploitations agricoles produisent des légumes sur le territoire de CNM dont seulement un tiers sont spécialisées dans cette production. On remarque une présence marquée d'exploitations de grandes cultures conventionnelles produisant marginalement des légumes (système belge flamand).

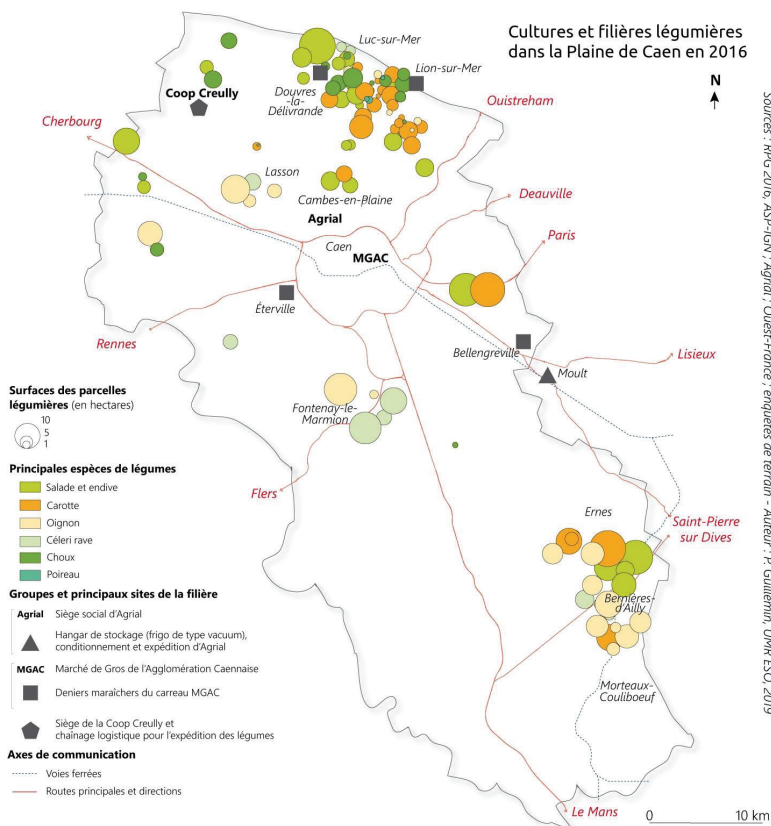
Ainsi, le territoire a une faible représentation du modèle « classique » d'exploitations bio en circuits courts ou vente directe (par exemple 4 fois moins importante qu'à Rennes) mais une dynamique des AMAP tout à fait comparable à ce que l'on observe ailleurs, notamment portée par des populations bien dotées en capital culturel.

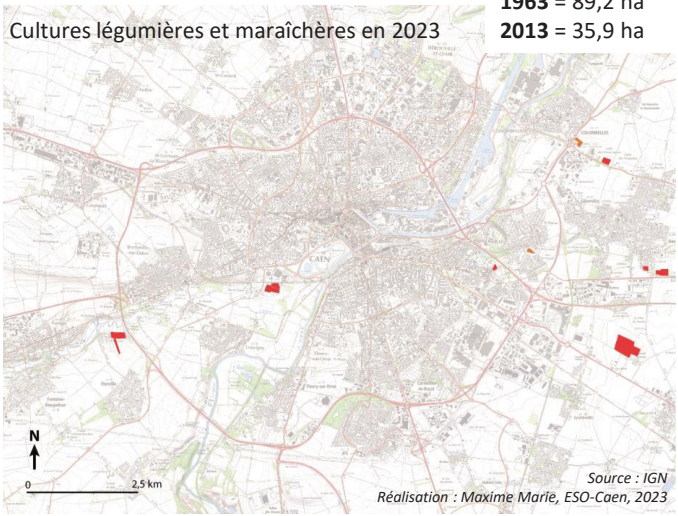
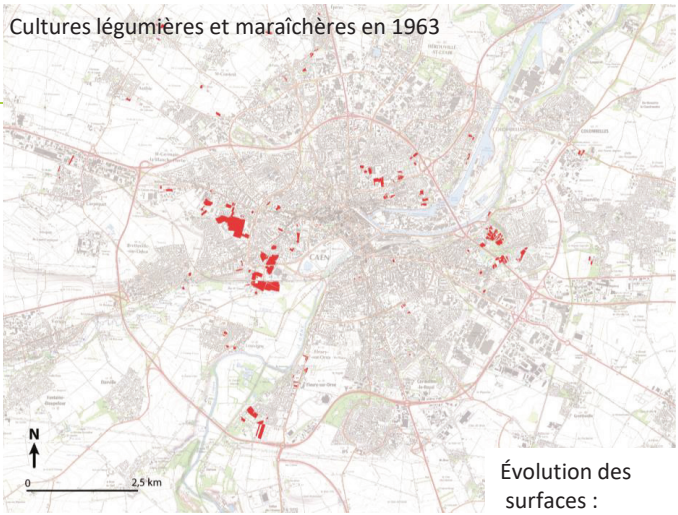
Une production maraîchère portée majoritairement par des circuits longs

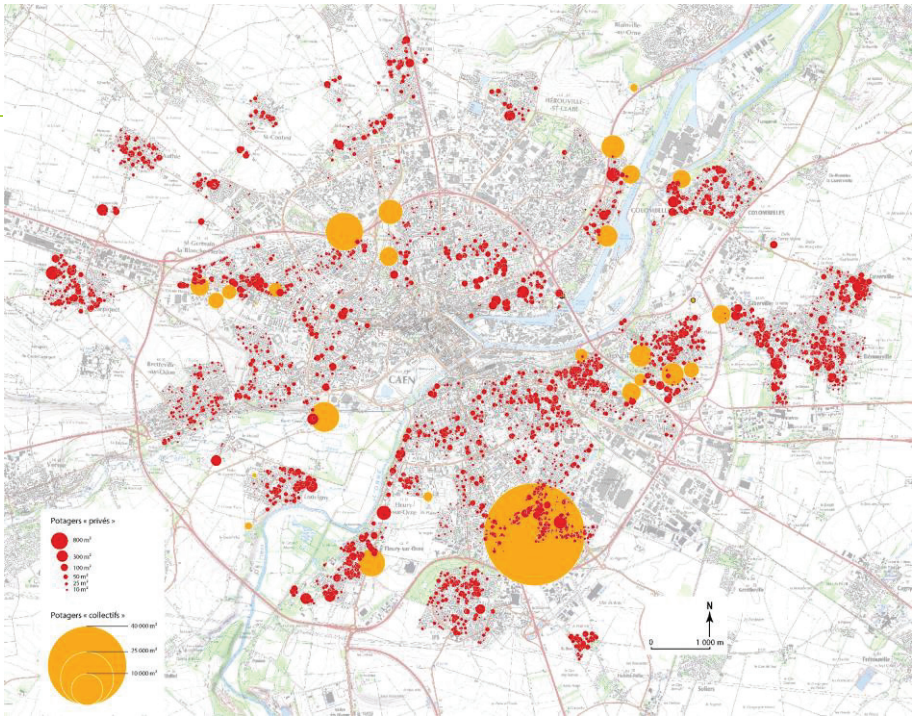
- Une relative déconnexion entre le bassin légumier « historique » de Luc-sur-mer/ Côte de Nacre et l'agglomération de Caen. Contrairement à ce qui est observé à Lorient, Nantes ou Grenoble, la baisse importante du nombre d'exploitations maraîchères et légumières en circuits longs non biologiques constitue un indice de la poursuite de la déconnexion du bassin légumier de ses organes de

mise en marché « historiques » comme le MGAC ou les centrales d'achat.

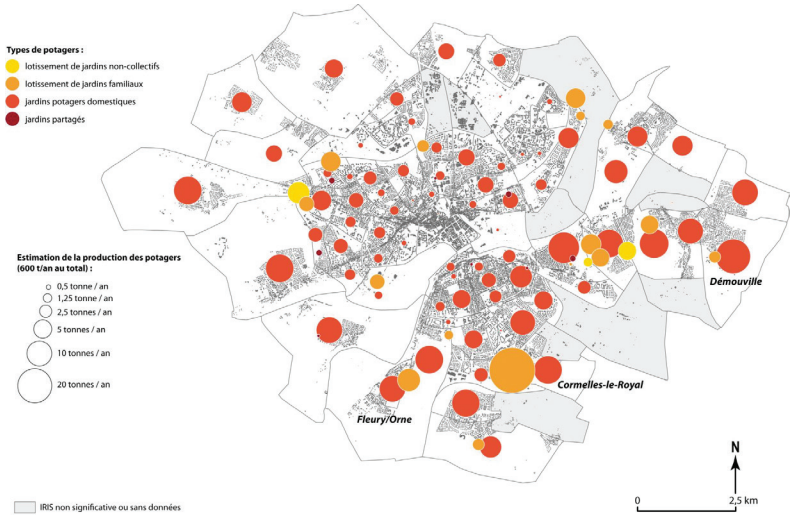
- Une atomisation de la « couronne » maraîchère de la ville de Caen, ce qui entraîne des enjeux forts liés au renouvellement et au maintien des exploitations en place.
- Il est à noter que 8 % de la consommation en légumes est auto-produite par les ménages (potagers, jardins familiaux) sur l'agglomération de Caen. Cette autoproduction est donc assez importante puisqu'elle couvrirait les besoins de 1 200 ménages (soit environ 600 tonnes par an).







Répartition des volumes de légumes autoproduits dans l'agglomération de Caen



Source : BD-Topo IGN 2015, Enquête «potagers», RP INSEE 2015
M. Marie, UMR ESD - Université de Caen Normandie

Jardins familiaux dans l'agglomération de Caen

Les jardins d'une surface de culture supérieure à 90 m² concernent plus de 1 200 ménages dans l'agglomération de Caen (soit 850 potagers domestiques et 350 parcelles de jardins familiaux).

Un quart des ménages qui jardinent couvrent donc au moins la moitié de leur consommation annuelle de légumes.

Diversité des jardins privés



EN RESUMÉ

- ▶ Un fort recul du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire, marqué par une agriculture conventionnelle où les circuits longs dominent plus qu'ailleurs en France.
- ▶ L'assolement des grandes exploitations céréalières intègre des légumes de plein champ.
- ▶ Une relative faiblesse des exploitations biologiques en circuits courts.
- ▶ Un nombre d'AMAP tout à fait dans la moyenne des autres villes de l'ouest.
- ▶ Une autoproduction de légumes (potager, jardins familiaux) qui couvre 8 % de la consommation.

TABLE RONDE :

Les enjeux de la filière maraîchère

Cinq intervenants ont été invités afin de se présenter et de partager leur expérience à partir de divers points de vue et de divers réseaux professionnels.

Chaque intervenant devait proposer sa vision relative aux enjeux de la filière des légumes et des fruits sur le territoire de Caen Normandie Métropole.

Le débat qui a suivi avec l'ensemble des participants au forum a permis de synthétiser les éléments qui seront ensuite repris par le PAT afin de favoriser l'émergence de réponses à certains de ces enjeux et de pistes d'actions imaginées collectivement par les acteurs.



La cueillette de Cagny

par **Nicolas PHILIPPE**,
gérant

Le territoire de la plaine de Caen a intégré traditionnellement la culture des légumes jusqu'à la Seconde

Guerre mondiale. Ensuite, les exploitations agricoles ont mis en œuvre principalement des grandes cultures pour l'exportation.

L'exploitation familiale de Cagny consacrait seulement quelques hectares aux légumes, puis en 1998, le projet familial a été réorienté vers 25 ha de surfaces de maraîchage en extensif. Le sud-ouest du plateau caennais présente un très bon contexte climatique pour la culture des légumes ; la terre y est de qualité, la proximité de la mer et l'alternance de périodes de froid et de chaud sont de bons éléments naturels.

La question de la main d'œuvre s'est cependant fortement posée, alors le projet de cueillette par les consommateurs eux-mêmes a émergé.

Ce projet familial est concerté et évolutif :

- ▶ Il y a 25 ans, en 1998, nous avons lancé la cueillette de légumes et nous l'avons ouverte aux clients sur une surface de 3 ha en maraîchage, de début juin à mi-octobre. Nous avons aussi un peu de vente de viande à la ferme. Cette activité a été arrêtée en raison de vols fréquents de bêtes. La question de la dimension de l'exploitation s'est posée : soit il fallait grossir et embaucher des salariés, soit réduire et rester sans salariés. Aussi dans un premier temps, le soutien de voisins agriculteurs et d'une cellule au sein de la Chambre d'agriculture a été bénéfique.
- ▶ Nous avons pris l'option d'agrandir, le système est aujourd'hui façonné ainsi :
 - L'exploitation familiale dispose d'une surface de 25 ha (parkings et allées compris), les productions y sont extensives.
 - L'exploitation emploie 3 permanents et 4 à 8 saisonniers avec des profils variés, notamment des personnes en reconversion.
 - Pour le recrutement, il faut des gens motivés ; ce n'est pas la formation qui compte mais avant tout le bon sens et l'envie de découvrir. Les candidats peuvent venir d'horizons différents (actuellement, nous avons un DUT informatique, un CAP cuisine...), ils apportent leur singularité, des parcours et des acquis complémentaires.
 - Il faut être polyvalent et acquérir des savoir-faire dans de nombreux domaines : comptabilité, mécanique, gestion des relations humaines, production, vente.
 - Côté débouchés, nous vendons 60 % de notre production en vente directe.
 - Le vol sur l'exploitation devient de plus en plus prégnant ; il ne s'agit pas forcément en grandes quantités, mais c'est très difficile à vivre moralement. Nous devons redoubler de pédagogie auprès des clients et des visiteurs (écoles),

et mettre des limites entre le glanage et la cueillette.

- La dimension familiale du projet est primordiale : ce choix de métier implique toute la cellule familiale.
- La question de la transmission se pose ; les enfants en école agricole reprendront-ils derrière nous ? Les consommateurs sont désormais plus vigilants aux prix qu'aux conditions de culture. Aussi il est difficile de conseiller aux enfants de prendre la suite de l'exploitation. Il y a un virage à prendre et ils choisiront...

► Les enjeux de la filière aujourd'hui :

- L'un des enjeux principaux est celui de la ressource en eau. L'exploitation dispose de la même ressource que celle autorisée en 1998 avec un usage du goutte à goutte pour 80 % des productions, donc nous aurons du mal à consommer moins d'eau. C'est aussi un facteur limitant si vous voulions nous agrandir.
- Les clients restent intéressés par les légumes, cependant on observe une baisse d'intérêt pour les légumes bruts. Les consommateurs cherchent la facilité, il y a beaucoup de méconnaissance sur les façons de cuisiner. Que faire des surplus et comment prolonger la durée de consommation de produits saisonniers ? Cela fait évoluer les enjeux vers la problématique des infrastructures pour travailler les légumes et les conserver : des services de légumerie ou conserverie seraient intéressants pour conserver la filière maraîchère sur la plaine de Caen.
- Un autre enjeu majeur est celui de la main d'œuvre. Le manque de main d'œuvre constitue un gros frein à la pérennité de l'activité maraîchère sur la plaine de Caen. De nombreux salariés ne possèdent pas de véhicule et les exploitations ne sont pas desservies par les transports en commun. Il faut réfléchir ensemble à des solutions qui

impliquent les collectivités : aides au déplacement, partenariats avec des garages solidaires, primes à la mobilité, aide à la mobilisation de la main d'œuvre étudiante...

- La préservation de la filière maraîchère sur notre territoire est une vraie question car nous allons devoir évoluer : par exemple, nous développons une grande variété de légumes et de fruits, avec un choix centré sur les variétés les plus résistantes et les moins gourmandes en eau. Par ailleurs, une réelle inquiétude se fait jour pour la production biologique : les risques de « déconversion » sont importants, au vu du contexte économique. Ce n'est pourtant pas le sens de l'histoire...

CUEILLETTE DE CAGNY

Date de création : **1998**

Secteur d'activité : **agricole et alimentaire**

Fonctions principales : productions locales et de saison cultivées à l'aide de méthodes de culture raisonnée, **vente sur l'exploitation**, cueillette de légumes et de fruits par les clients

Statut : **SCEA Société civile d'exploitation agricole**

Échelle d'action : Bassin de vie de Caen et agglomération caennaise

Quelques chiffres :

- Plus de 50 fruits et légumes différents en fonction de la saison,
- 13 ha de légumes,
- 7 ha de pommes à couteaux,
- 4 ha de fruits.

Site internet : <https://cueillettedecagny.fr/>

Personne contact : **Nicolas PHILIPPE**, gérant
02 31 23 76 62 / contact@cueillettedecagny.fr



Rhizome : une coopérative d'activité d'emplois consacrée au domaine agricole

par Louise SAGOT, chargée d'accompagnement



Rhizome est une coopérative née en 2016, spécialisée dans les espaces-tests agricoles et l'accompagnement des porteurs de projet, face au constat du manque de savoir paysan pour les personnes non issues du milieu agricole, souhaitant s'installer en agriculture. Il y a un réel boom de reconversion pour du maraîchage mais les candidats doivent être bien sûrs de savoir où ils s'engagent. Le métier est difficile, l'accès au foncier est un réel enjeu. La question de s'associer avec d'autres se pose aussi. Une forme de bon sens agricole ainsi que la connaissance du marché s'acquièrent après plusieurs saisons de pratique.

Qu'est-ce qu'une coopérative d'activités et d'emploi ?

Les coopératives d'activités et d'emploi, ou CAE, permettent à un porteur de projet d'exercer son activité indépendante en toute sécurité. La CAE propose un statut d'entrepreneur salarié qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire définit le cadre général de fonctionnement d'une CAE.

(Source : [BPI France](#))

Rhizome propose une phase-test d'activité agricole de trois ans, avec des accompagnements dans les différents domaines nécessaires à l'activité. Le travail d'accompagnement consiste à porter une réelle attention au désir des candidats accueillis, adaptant ainsi les outils à chaque projet.

Dans tous les cas, y compris en cas de reconversion, la question de la rentabilité doit être envisagée notamment avant d'engager famille et économies dans le projet.

Qu'est-ce qu'un espace-test ?

L'espace-test consiste à mettre à disposition de la terre et du matériel sans que l'exploitant en soit propriétaire. L'exploitant bénéficie aussi d'un accompagnement de trois ans au maximum, en techniques de production, commercialisation et gestion. Il s'agit avant tout de faciliter l'installation effective des porteurs de projet avec un modèle économique et social qui peut durer dans le temps. Parfois, cette installation peut s'effectuer en association avec d'autres porteurs de projet. Il y a une pluralité d'espaces-tests possibles, en s'adaptant à l'hétérogénéité des territoires. Il y a nécessité d'ouvrir le secteur à de nouvelles formes juridiques. Les espaces-tests représentent de réelles opportunités de créer des espaces innovants, au-delà de la production, qu'il s'agisse d'espaces pédagogiques et de formation, de nouvelles formes de partage entre porteurs de projets et de rencontres avec les consommateurs et les acteurs du territoire.

Les exemples de tests d'activités ne se cantonnent pas au maraîchage, bien que ce soit l'activité principale : la boulangerie artisanale, le conseil auprès d'associations, l'horticulture... font partie des activités accompagnées. Rhizome accompagne également des filières longues en raison d'une baisse des surfaces et des volumes observés actuellement.

Dans cet accompagnement à l'entrepreneuriat, l'accompagnement en parcours individualisé s'inscrit en complémentarité d'une formation collective et nécessite l'appui au projet de territoire, ce qui explique que Rhi-

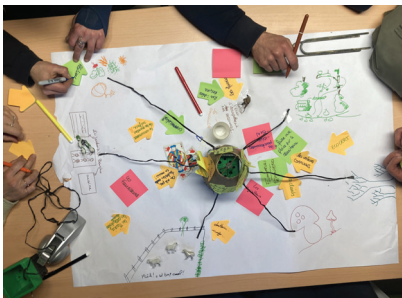
zome conventionne le plus souvent avec de nombreux partenaires publics (collectivités) et privés (propriétaires fonciers...).

On peut être un très bon technicien mais pas bon commerçant ou gestionnaire... Si c'est le cas, le projet ne marchera pas, il faut être bon partout. Il faut donc expérimenter et se tester sur plusieurs années, ici trois ans. L'Intérêt de la CAE en SCOP (société coopérative de production) est notamment qu'à l'issue de la période de test, la personne peut rester en tant qu'associé salarié dans la coopérative. Rhizome peut accompagner environ une centaine de personnes par an. Dans le Calvados, actuellement, trois activités sont accompagnées dont deux en collectif.

Temps de formation sur le terrain à Lessay



Journée des coopérateurs



Photos : Rhizome

Les enjeux :

- ▶ Il n'y a pas d'espace-test sur le territoire du PAT CNM, mais il y aurait du potentiel. Un projet est en émergence dans le Bessin.
- ▶ La formation reste à réinventer, notamment en mixant les savoir-faire et aussi en favorisant des installations croisées de plusieurs productions complémentaires.
- ▶ L'attractivité du secteur du maraîchage est en baisse, surtout depuis les difficultés de la filière biologique : un soutien à cette filière est indispensable pour relancer l'attractivité de la profession.
- ▶ Le soutien des collectivités est crucial pour remédier aux difficultés d'installation, notamment l'accès au foncier et la sécurisation des débouchés (par exemple par la restauration collective).
- ▶ Les aspirations des porteurs de projet sont désormais plus collectives : 82 % des installations à l'issue de la période de test se font en association. L'enjeu est de favoriser ce type d'installation par un environnement favorable (accès au foncier, infrastructures écologiques sur les exploitations, facilités juridiques...).

Les axes d'action :

- ▶ Associer tous les acteurs dans des projets concrets et opérationnels, avec les collectivités en chef de file.
- ▶ Développer les actions pour une alimentation de qualité en allant au-delà de la loi EGALIM.
- ▶ Former la population à consommer et cuisiner local, dès l'école.
- ▶ Mieux sécuriser les débouchés pour les producteurs locaux, notamment pour les marchés publics (sans biaiser les règles de libre concurrence, toutefois).
- ▶ Assurer l'accès à l'eau en quantité suffisante : dans un contexte de changement climatique, les prélèvements seront de plus en plus restreints et les pluies plus aléatoires. Les pratiques agricoles économes en eau sont largement déployées mais elles ne peuvent pas tout régler.

- ▶ Rendre plus attractive une profession absolument indispensable pour couvrir les besoins alimentaires des citoyens.
- ▶ Réfléchir et agir tous ensemble, à des échelles multi-territoriales (du local au Grand Ouest).
- ▶ Valoriser davantage nos productions locales, nos savoir-faire, au-delà des produits emblématiques. Mieux faire connaître la diversité des productions aux consommateurs.

Journée des coopérateurs



Photo : Rhizome

RHIZOME

Date de création : **2016**

Forme juridique : **SARL SCOP • CAE**

Secteur d'activité : **agricole et alimentaire**

Fonctions principales : un **incubateur de projets agricoles et alimentaires** ; un **créateur d'espaces d'apprentissage et d'expérimentation des métiers du vivant** ; un **réseau de lieux et d'activités nourricières** (couveuse, accompagnement, formation, ingénierie territoriale)

Gouvernance : **24 associés • 1 gérant**

Ressources humaines : **9 salariés permanents**

Échelle d'action : **Région Normandie, en lien avec des réseaux nationaux**

En chiffres :

- ▶ Nombre de personnes accompagnées : Rhizome a accompagné **227 candidats** à l'installation **en 7 ans**, avec environ **25 %** de renouvellement chaque année.
- ▶ Actuellement, **une centaine de personnes accompagnées par an**.
- ▶ Mode de contribution des bénéficiaires : **11 % de leur chiffre d'affaires**.

Site internet : <https://www.cae-rhizome.com/>

Personne contact : **Louise SAGOT** - 02 33 29 35 90



par **Caroline PARIS**,
chargée de mission
en circuits courts
et

Héroïse BILLOT,
conseillère
territoires et transition agricole

**BIO en
NORMANDIE,
Une
association de
promotion de
l'agriculture
biologique**



Le réseau de producteurs bio normand existe depuis plus de 30 ans.

Le réseau a quatre grandes missions :

- ▶ Accompagnement technique des producteurs ; individuellement et/ou collectivement, de l'installation à la transmission ;
- ▶ Structuration de filières bio territorialisées ;
- ▶ Développement et structuration d'une alimentation bio locale accessible à tous : RHD, circuits courts de proximité, ... ;
- ▶ Accompagnement des collectivités dans la transition agricole et alimentaire.

La Normandie : 10^e région productrice de légumes bio de plein champ

La région compte environ une quarantaine de producteurs en légumes de plein champ bio. Une dizaine de collecteurs-transformateurs-distributeurs structurent la filière sur le territoire. Le territoire normand recense, d'après l'Agence Bio, près de 1 700 hectares en production légumière.

La filière légumes de plein champ, à l'image de la filière bio, a connu entre 2015 et 2017 une forte période de conversion des producteurs et des opérateurs. Ces derniers, devant l'opportunité que présentent le marché du bio et la nécessité d'approvisionner des usines taillées pour accueillir des volumes importants, ont encouragé les producteurs à se convertir en bio. Marquée par une croissance à deux chiffres de la consommation des produits bio, la filière a vu ses surfaces et volumes fortement augmenter. Depuis deux ans, la filière bio connaît un réel ralentissement de la consommation, particulièrement en grandes et moyennes surfaces (GMS), fortement impactée par l'après période COVID, la consommation des légumes bio ne cesse de diminuer, ayant pour conséquence de déstabiliser la filière. En effet, la demande est inférieure à l'offre, impactant les pratiques des producteurs (emblavements, prix, déclassement, etc.). La filière légumes de plein champ bio ne déroge pas à cette dynamique.

*(Extrait « Fiche Filière » de BEN consacrée, aux
« légumes de plein champ bio » ;
publiée en 2022)*

WWW.BONPLANBIO.FR

[La carte](#) [Qui sommes nous ?](#) [Contactez nous](#)



Extrait du site internet de Bio en Normandie

Le contexte territorial

Concernant les installations en maraîchage, il y a eu peu d'installations jusqu'en 2006. Il s'agissait alors de personnes convaincues, installées sur des terres familiales. A partir de 2008-2009, il y a eu une grosse vague d'installations. A cette période la commercialisation de produits bio était aisée.

On observait également un phénomène de reconversion agricole avec des personnes qui n'avaient aucun lien avec le monde agricole. Face à ces constats, à l'évolution des profils des candidats à l'installation et au besoin de se former, un poste de conseiller maraîchage a été créé. Des sessions de formation ont été mises en place.

Cependant, depuis quelques années, on observe des difficultés de commercialisation.

Bio en Normandie propose un accompagnement technique individualisé et collectif (formations) pour monter en compétence.

- Une cinquantaine de maraîchers sur le territoire du Calvados.

« En installer c'est bien, mais il faut qu'ils puissent vivre de leur activité ». Au-delà de l'installation, il s'agit d'assurer des débouchés pour pérenniser son exploitation. Les collectivités pourraient activer des leviers facilitant la pérennisation des fermes de proximité.



- Une quarantaine de producteurs en légumes de plein champ bio en Normandie

Bio en Normandie accompagne les producteurs en filière courte et en filière longue. Différents types de systèmes : maraîchage bio diversifié sur petites surfaces, système légumes de plein champ (spécialisés).

Les enjeux :

- Besoin d'accentuer la consommation et la commercialisation, notamment avec la loi EGALIM.
- Nécessité de concilier la démarche de la protection de la ressource en eau avec la stratégie agricole et alimentaire.
- Adaptation, face à la conjoncture, des légumes au contexte socioéconomique avec une baisse de surface et de volume.
- Importance de l'implication des collectivités pour définir l'agriculture de demain dans un projet de territoire.
- Comment allier prix juste pour les maraîchers/légumiers et accessibilité des légumes bio locaux pour tous ?



Photos : BEN

BIO EN NORMANDIE

Date de création : création du groupement régional bas normand en **1992**.
Refonte du groupement régional le 13 mars 2019.

Forme juridique : **association**

Secteur d'activité : **agricole et alimentaire**

Fonctions principales : **accompagnement technique individuel et collectif des producteurs**, de l'installation à la transmission, **appui à la conversion bio**, appui **à la commercialisation et développement des circuits courts** de proximité, **développement et structuration de filières bio territorialisées, accompagnement des territoires** dans la transition agricole et alimentaire, accompagnement au développement d'une alimentation bio locale accessible à tous (RHD, etc.), **promotion de l'AB**, etc.

Gouvernance : Bureau composé d'agriculteurs et agricultrices des départements normands, Conseil d'administration composé d'opérateurs et d'agriculteurs bio.

Ressources humaines : **une équipe de 21 salariés**

Échelle d'action : les différents territoires agricoles normands, ainsi qu'un réseau national

Mode de contribution des bénéficiaires : adhésions, subventions, prestations conseil, sponsoring et mécénat.

Les engagements de Bio en Normandie : association au service des agriculteurs, des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la filière, Bio en Normandie soutient un projet de développement cohérent, durable et solidaire de la bio pour faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques de nos territoires.

Site internet : <https://bio-normandie.org/>

Personnes contact : **Héloïse BILLOT** 06 95 29 95 89/ **Caroline PARIS** 06 99 78 46 57



La SCIC de la Ceinture Verte

par son directeur
Éric DUCOUDRAY



La Ceinture Verte

La société coopérative nationale

La Ceinture Verte est une société coopérative qui a débuté ses activités au niveau national en 2019 dans le Béarn pour contribuer à répondre aux problématiques d'approvisionnement alimentaire local des populations.

La Ceinture Verte propose la mise en location de fermes maraîchères de deux hectares environ, dans le cadre d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui intègre divers collègues permettant à des organismes de formation, les entreprises, des banques, des collectivités, des associations... de participer. Ces fermes sont entièrement équipées, avec bail de 3 ans et contrat de prestation pour l'accompagnement et le tutorat. Le but de cet accompagnement est de réduire le plus possible le fort taux d'échec que connaissent les maraîchers débutants, en leur permettant d'accéder à des fonciers et des équipements de production de qualité. L'objectif est que les maraîchers puissent vivre convenablement de leur activité au bout de trois ans d'exploitation au plus tard.

Ce projet se veut être une réponse face aux freins à l'installation de maraîchers, spécifiquement l'accès au foncier ainsi que les coûts d'aménagement et d'équipement des exploitations.

Le modèle économique des SCIC Ceinture Verte est simple et frugal : appel à des financements publics, privés et des emprunts bancaires. Le sociétariat est composé de collectivités, d'organismes professionnels agricoles, d'entreprises, de centres de formation, de citoyens...

La méthode consiste à lever les freins à l'installation. La Ceinture Verte met à disposition du foncier équipé (irrigation, chambres froides, hangars...) selon les modalités suivantes :

- Location des fermes de 2 ha avec loyer progressif sur 3 ans de 300 €, puis 450 €, puis 650 € par mois (afin de rembourser les prêts contractés par la SCIC pour l'aménagement des fermes).
- Mise en place d'un accompagnement technico-économique de haut niveau aux maraîchers
- Etablissement d'un bail de carrière et d'un contrat de prestation qui comprend l'aménagement, les équipements et l'accompagnement sur 3 ans par des services compétents (CIVAM, Bio en Normandie, Chambre d'agriculture, etc.) avec attribution d'un tuteur professionnel.

L'objectif est de permettre aux porteurs de projet de vivre décemment. Certains maraîchers accompagnés parviennent la 3e année à 90 000 euros de chiffre d'affaires, c'est alors très satisfaisant.

La Ceinture Verte est un dispositif qui fait ses preuves depuis trois ans. Il est un des maillons de l'installation en France, avec d'autres acteurs, tous complémentaires. L'ensemble des acteurs de l'installation (Terre de liens, Fermes d'avenir, Ceinture Verte notamment, ainsi que certaines collectivités), malgré leurs actions, ne seront toutefois pas en mesure de répondre seuls aux enjeux de souveraineté alimentaire nationale.

Exemple de chantier d'installation (Meillon)



Photo : La Ceinture Verte



Photo : La Ceinture Verte

En Normandie :

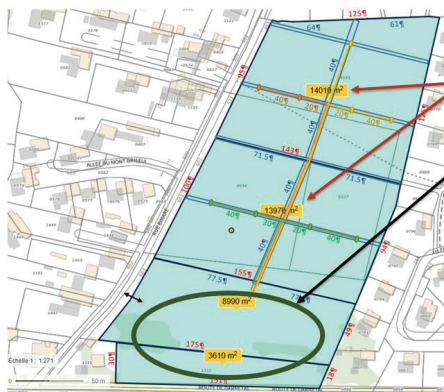
Les territoires des agglomérations (Le Havre, Rouen et Caen) ont l'ambition de créer dans les dix ans à venir une vingtaine de fermes maraîchères destinées à fournir le marché local. Le Havre devrait lancer sa première ferme maraîchère prochainement, ainsi que la Métropole de Rouen.

La Communauté urbaine Caen la mer s'inscrit pleinement dans ce projet et elle est membre fondateur de la SCIC Ceinture Verte Caen-Normandie, en cours de création.

Le but est d'accéder à une alimentation locale, dont la demande s'est trouvée accentuée pendant le COVID. Une quinzaine de fermes maraîchères pourraient satisfaire la demande locale.

Exemple de projet de la Ceinture Verte Rouen Normandie en 2023 (Présentation à Roncherolles)

La Ceinture Verte à Roncherolles-sur-le-Vivier



- 1^{ère} ébauche :
- 2 parcelles de 1,4ha
- 2 réseaux d'irrigation
- 2 serres de 1500m²
- 2 hangars de 200m²
- 1 bâtiment partagé de 125 m²
 - chambres froides / tempérées
 - pièce de vie
 - point de vente
- 1 petit bâtiment technique
- 1 forage + bassin

Illustration : La Ceinture Verte

Enjeux :

- ▶ La production doit répondre à une demande qui est très changeante et volatile. Proposer des produits locaux de qualité aux consommateurs est indispensable, mais cela nécessitera l'implication de nombreux acteurs fédérés et un travail de fond (éducation, logistique, marketing, réglementation...) :
 - Il va falloir que les collectivités jouent le jeu. Les citoyens et les enfants ont besoin d'aliments de qualité et produits localement (loi EGALIM en ajoutant la provenance locale).
 - Les entreprises vont jouer un rôle, elles ont une responsabilité territoriale.
 - Les citoyens aussi ont un vrai pouvoir même si, aujourd'hui, les contraintes budgétaires des ménages pèsent fortement.
- ▶ L'accès à l'eau : on est alarmé quand on regarde les résultats des travaux du GIEC normand. L'accès à l'eau sera de plus en plus restreint, le droit de forage de plus en plus réduit, corrélés aux aléas de la pluviométrie.



Photo : La Ceinture Verte

- ▶ L'attractivité du métier : la charge mentale des producteurs est très élevée, ils évoluent dans un environnement incertain, changeant, et ils sont souvent isolés.
- ▶ Il y a aussi l'enjeu de la structuration d'une profession. La filière maraîchère est la grande oubliée du syndicalisme agricole. Il faut un soutien à la fédération de la filière. La production maraîchère est peu fédérée, elle ne comprend souvent que quelques producteurs sur nos territoires normands. Il est ainsi difficile de se faire entendre, de travailler de façon collective.
- ▶ Le financement de projets de petite taille n'est pas facile à obtenir. Les aides sont disparates, parfois difficiles à identifier et cela demande du temps et des compétences pour les obtenir. De nouveaux acteurs « poids lourds » s'intéressent au domaine de la production maraîchère, sur grandes surfaces. Ces exploitations - dont l'objectif de rentabilité est clair - proposent des modèles plus productivistes, disposent de moyens conséquents. La pression sur le foncier et l'accès aux marchés sera sans doute encore plus élevées pour les petits producteurs dans les années à venir. Le [consortium Agri Paris Seine](#), dont le but est de réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement et, pour Paris, d'atteindre ses objectifs d'alimentation durable, est un bon exemple de structure qui pourrait impacter nos territoires. La formation doit être une priorité pour favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs qui vont partir en retraite. La Ceinture Verte constate avec Rhizome la nécessité de mettre en place des espace-tests sur le territoire pour accélérer et renforcer les installations à long terme.

- Enfin, l'enjeu de la logistique demeure primordial pour offrir aux producteurs un environnement efficace dans la filière, en amont et en aval, avec un panel de services qui pourraient parfois être offerts par des collectivités (plateforme d'éclatement, chambre froide, mutualisation de services de transport...). En ce domaine, il faut faire évoluer les pratiques pour recentrer les services sur les filières de proximité.



LA CEINTURE VERTE NORMANDIE

Date de création : **2020**

Forme juridique : **Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**

Secteur d'activité : **maraîchage - Alimentaire – Économie sociale et solidaire**

Fonctions principales : **soutien à l'installation de maraîchers associés** au sein de SCIC

Mode opératoire : **féderer** l'ensemble des acteurs institutionnels, des structures de développement agricole et des citoyens engagés sur un territoire pour installer plus de maraîchers et leur garantir un meilleur revenu.

Échelle d'action : **territoire national**, actions locales

Objectif : **des terrains équipés et un accompagnement technico-économique** pour des installations en maraîchage bio avec un contrat de coopération de long terme.

Site internet : www.laceintureverte.fr/

Personne à contacter :

Éric DUCOUDRAY 07 65 62 78 54 /

eric.ducoudray@laceintureverte.fr



Photos : La Ceinture Verte



Le potager de l'IMEC, Institut Mémoires de l'édition contemporaine,

par son maraîcher **Damien ROHMER**, spécialisé en maraîchage sol vivant

L'Institut mémoire de l'édition contemporaine (IMEC) a une fonction première : il s'agit de conserver les archives liées aux œuvres culturelles contemporaines. Lieu de mémoire et de recherche installé dans l'abbaye d'Ardenne, l'"abbaye aux champs" de Caen, ce site patrimonial offre des lieux d'exposition, des conférences ouvertes à tous les publics et des espaces de résidence pour des artistes et des auteurs.

Ce lieu de culture accueille également un potager historique puisque l'abbaye, au temps de sa fondation, était autonome au niveau alimentaire, notamment pour les légumes et les céréales.

L'objectif est désormais d'en faire un exemple d'autoproduction et d'auto-consommation, en lien avec le pôle de restauration pour les chercheurs, salariés et invités : le restaurant de l'IMEC prépare une quarantaine de couverts le midi et une vingtaine le soir.

L'IMEC dispose de 3,6 ha de terre cultivable, aujourd'hui majoritairement en prairie, le jardin potager n'y occupant actuellement qu'une petite partie.

Vue sur des bâtiments depuis le potager à l'intérieur de l'abbaye



Photo : AUCAME

Ce projet s'inscrit dans les objectifs suivants :

- ▶ Le potager en tant que lieu de médiation avec le public : faire un jardin pour produire du bon et du beau (fleurs, plantes aromatiques médicinales, verger, maraîchage et légumineuses...), sans poursuivre un objectif d'autonomie totale.
- ▶ Ce lieu offre aussi un paysage propice au calme et à la concentration. C'est un lieu de culture et de médiation, important en complément de toutes les autres fonctions de l'IMEC, notamment quand on reçoit des jeunes.
- ▶ Un projet ouvert aux autres qui cherche à s'intégrer dans une dynamique territoriale.
- ▶ L'ambition est conjointe avec le chef de cuisine, qui a besoin de fleurs, de plantes aromatiques, de fruits, de légumes anciens à mieux faire connaître à table, etc.

Les enjeux sont les suivants :

- ▶ Enjeu social pour donner envie et rayonner. Plus il y aura de personnes installées qui sont heureuses et épanouies, plus cela donnera envie à d'autres de s'installer.
- ▶ S'intégrer dans un projet de territoire qui intègre fortement les valeurs de proximité et de qualité.
- ▶ Intéresser toutes les catégories d'acteurs, financiers, industriels, élus, dirigeants d'entreprises, artistes.
- ▶ Faire en sorte que les maraîchers puissent fonctionner en réseau pour mieux diffuser la connaissance sur leur travail et sur la qualité de leurs productions.

Vue sur porche d'entrée et bibliothèque côté champs



3,6 ha de terre à cultiver aux abords de l'abbaye



Photos : AUCAME

INSTITUT MÉMOIRES DE L'ÉDITION CONTEMPORAINE

Date de création : 1988

Forme juridique : association loi de 1901

Ressources humaines : une soixantaine d'agents dont un **chargé des jardins de l'abbaye**

Échelle d'action : nationale et internationale.

Site : **un lieu de patrimoine matériel et immatériel hébergé dans une des plus belles abbayes normandes, 3,6 ha de terres cultivables, principalement en prairie.**

Le jardin potager, travaillé en agroécologie, alimente et inspire la cuisine locale qui est proposée aux résidents.

Tutelles : Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), Région (Conseil régional de Normandie).

Site Internet :

<https://www.imec-archives.com/>

Personne contact côté jardin :

Damien ROHMER

damien.rohmer@imec-archives.com

Forum des acteurs du PAT du 5 octobre 2023 à Caen



Les échanges sont ici synthétisés et rassemblés par thème.

Les enjeux de transformation et de distribution des produits alimentaires

Bien que les légumes bruts soient plébiscités dans l'alimentation, le frein majeur à leur consommation reste leur préparation, qu'il s'agisse de la cuisine domestique ou la restauration collective. Les consommateurs continuent d'apprécier les légumes mais sont peu enclins à les préparer. Le succès de la « quatrième gamme » (produits crus, épluchés, coupés et lavés) en atteste. Cela pose la question - récurrente sur notre territoire - d'une légumerie et d'une conserverie, qui sont des chaînons manquants à la filière de proximité que nous essayons de promouvoir.

Si l'initiative de « La Ceinture Verte » crée un appel d'air pour des porteurs de projet en maraîchage, cette question peut se reposer afin de consolider de nouveaux circuits de commercialisation, d'autant que les excédents de production des légumes d'été ne peuvent être entièrement absorbés par la

filière touristique. Enfin, des opportunités de dons alimentaires sont parfois impossibles à assumer au vu des quantités et des dates de fraîcheur, donc un équipement de conservation semble utile pour stabiliser les débouchés et lutter contre le gaspillage.

Malheureusement, la règle économique, selon laquelle la marge sur les produits transformés est plus importante, ne fonctionne pas pour des services très intensifs en main d'œuvre. C'est la raison pour laquelle la plupart des conserveries et légumeries font appel à des structures d'insertion (Bemay, Coutances, Alençon...). Une petite conserverie existe sur notre territoire, avec celle de Biéville-Beuville (Association Institution Familiale Sainte-Thérèse (AIFST) au Londel), mais c'est un outil « maison » qui ne peut pas absorber de forts volumes et qui ne bénéficie pas d'une équipe permanente.

Une chose est sûre : un tel outil ne pourra être investi sur notre territoire qu'en lien avec la profession de façon transversale ; il faut suffisamment de producteurs au niveau local et il est nécessaire qu'ils soient organisés.

L'enjeu de l'organisation de la profession

Si les maraîchers restent en ordre dispersé et ne parviennent pas à se fédérer pour proposer des débouchés et des volumes, il sera difficile de proposer de nouveaux équipements, y compris des plateformes de distribution. L'outil de [la Navette](#), mis en place par le MGAC, OoFrais et Toutenvélo, qui concerne tous les produits frais (pas seulement les légumes) pourraient être plus utilisés.

Au Havre, la Ceinture Verte a réuni une vingtaine de maraîchers pour travailler ensemble, ce qui permet d'envisager de renforcer la totalité de la filière de proximité. Un maraîcher seul ne pourra pas répondre à la fourniture d'une cantine toute l'année, mais à plusieurs et avec des outils adaptés et partagés (notamment la logistique), alors cela devient possible.

Ce qui est lancé sur le Havre et Rouen n'est pas encore opérationnel sur Caen car cette interrogation sur les filières maraîchères n'a jamais été posée en ces termes collectifs : les maraîchers arrêtent les uns après les autres, pour des questions foncières souvent, mais rien n'est prévu au niveau de la planification ni au niveau syndical.

Il faut sans doute inventer de nouvelles formes d'action : la coopérative est aussi là pour ça. C'est un bon système qui veille au maintien du taux de marge. C'est aussi une profession où on ne peut rien standardiser car chaque maraîcher a un type d'organisation, d'équilibre familial et de débouchés (circuits courts et longs conjointement le plus souvent).

Parmi les outils qui pourraient être intéressants sur notre territoire, la mise en place d'un espace-test maraîcher semble incontournable pour accueillir de nouveaux porteurs de projets qui peuvent non seulement améliorer leurs connaissances techniques, mais aussi se constituer une clientèle au cours de leurs deux ou trois années probatoires. S'il ne s'agissait que de formation technique, les espaces-tests du Havre (76), de Coutances (50) ou du Perche (61), dans

les départements voisins, seraient suffisants, mais l'avantage d'un espace-test, c'est aussi qu'un porteur de projet peut affiner ses débouchés dans son territoire d'installation.

Adapter les pratiques agricoles au changement climatique

Il faut tenter de régler les difficultés actuelles des agriculteurs qui sont sur le territoire, notamment accompagner les agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique : les ressources en eau et en sol vont être plus rares, donc les pratiques devront être plus résilientes.

Une partie de la réflexion sur les circuits courts vient d'une rationalisation des pratiques face à la raréfaction des ressources pétrolières (moins de transport, moins de production d'intrants...) donc le raccourcissement des filières n'est qu'une facette d'un engagement global de changement de pratiques, nécessairement plus autonomes.

Cette autonomie va passer par une meilleure utilisation des ressources disponibles et, sans doute, par une augmentation de la main d'œuvre et donc de l'accueil de nouveaux porteurs de projets. L'agrandissement des exploitations et la mécanisation qui lui est consécutive atteint sans doute un palier : c'est une chance pour les filières courtes, à condition de rendre le foncier disponible pour des personnes en dehors du monde agricole (dits les NIMA, non issus du monde agricole) et de structurer les filières adaptées à ces installations résilientes par nature.

Dans le cas des fruits et légumes, il est possible que de nombreux projets émergent en Normandie à partir du moment où les gens sont informés. La difficulté sera de préparer tous les outils en même temps : accès aux ressources, accompagnement, formation, débouchés, logistique... etc.

L'approvisionnement local de la restauration collective

La restauration collective (cantines, institutions, hébergements, etc.) est un sujet majeur dans le cadre des instances du projet alimentaire territorial, même s'il ne représente qu'environ 10 % de la nourriture totale consommée sur un territoire. C'est un levier efficace car il peut aider une filière courte à assurer des débouchés, mais il reste quantitativement limité. La consommation à domicile représente 75 % des volumes consommés. Les 15 % qui restent sont liés à ce qui est consommé dans les restaurants, brasseries et en vente à porter.

On manque d'études pour mieux connaître ce levier de la restauration collective, notamment à cause de la diversité des situations et des échelles (divers niveaux scolaires, CROUS, hôpitaux, EHPAD, restaurants d'entreprises...).

Le récent travail d'une étudiante concernant l'alimentation en détention permet d'estimer que le budget « matière » est de 3,30 € par jour et par détenu, sachant que c'est un public qui a parfois la possibilité de re-cuisiner lui-même. En maison de retraite, on serait de 2,80 € à 4,00 € par jour par pen-

sionnaire. Dans la filière hospitalière, on reste entre 2,00 € et 2,50 € par repas principal. Dans la restauration scolaire, la moyenne française est de 1,90 € pour le repas du midi. Sur ce sujet de la restauration scolaire, la thèse de Morgane Esnault, soutenue à l'Université de Caen Normandie en décembre 2023, apporte un réel éclairage.

Renforcer l'articulation entre le Plan climat-air-énergie territorial et le Projet alimentaire territorial

Le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est aussi porteur du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), ce qui permet de partager des fiches-actions avec le PAT, notamment pour tout ce qui concerne la diminution de la production des gaz à effet de serre en réduisant les coûts logistiques, en adaptant les pratiques agricoles (moins d'intrants), en favorisant la captation du carbone dans les sols et en préservant les ressources naturelles, notamment la qualité de l'eau.

Cette réflexion conjointe motivée en partie par la résilience climatique peut permettre d'atteindre plus rapidement un niveau opérationnel sur le territoire.



La logistique alimentaire de proximité

Certains participants déplorent un manque de fruits et légumes biologiques sur certains marchés de plein vent de Caen, encore bien achalandés en produits extérieurs (approvisionnement à Rungis). De fait, la logistique des circuits longs est très efficace et les filières de proximité font face à un défi de rentabilité économique dans les nouveaux services à mettre en place (plateformes d'éclatement et circuits de distribution). Même les AMAP ont des soucis de logistique pour faire le lien – pourtant très simple – entre producteurs et consommateurs.

La Région Normandie travaille sur ce sujet de façon très ouverte et opérationnelle, et les Chambres d'agriculture de Normandie proposent un service de mutualisation logistique aux filières qui souhaitent s'organiser. Le problème demeure dans l'attractivité de ces nouveaux métiers.

La problématique de la logistique est en réalité transversale à toutes les thématiques et à toutes les filières. Elle peut être un chaînon manquant ou bloquant mais peut aussi s'adapter à des besoins particuliers : le plus souvent, un partenariat public-privé permet de répondre aux demandes des territoires (foncier pour des plateformes de stockage et d'éclatement en lien avec les collectivités et flottes de véhicules gérées par des entreprises spécialisées).

Développer la sensibilisation et à la formation

Cette thématique est aussi transversale à toutes les filières mais le maraîchage est un cas d'école, car c'est la filière qui vient en tête spontanément quand on parle de circuits courts.

Les associations de quartier se proposent de relayer la sensibilisation des habitants et des scolaires sur le thème de l'alimentation urbaine locale et de proposer des activités à la population (par exemple, projet Terre de la Noé soutenu par l'association Vent d'ouest à Caen).

Les forums du PAT sont l'occasion de rencontrer des intervenants parfois peu visibles et d'engager des échanges constructifs au profit des politiques publiques. Bien sûr, ce sont des moments où certaines contradictions apparaissent, mais cela motive tous les acteurs pour accentuer les actions d'éducation car on a l'impression que plus les consommateurs seront avertis, plus les filières courtes seront renforcées.

Une étude sur « la durabilité du système alimentaire normand » sera prochainement en ligne sur le site de l'ADEME, avec des propositions de pistes d'action à la disposition de tous les publics. Aller vers la transition de 2050 suppose une mobilisation des acteurs entre les PAT locaux. Cette étude fait par exemple apparaître que, même en Normandie, la ressource en eau va être un problème. Nous sommes aussi une région au taux d'artificialisation important (plus de 10 %), ce qui crée des enjeux particuliers. Cette étude corrobore une série de remarques de ce forum : il manque des outils de transformation, il faut un observatoire des déchets afin de mieux connaître les sources de gaspillage alimentaire. Tout cela est proposé dans l'étude ADEME avec des scénarii...

Le soutien à l'autoproduction

Le programme FRUGAL et l'Université de Caen ont bien montré le lien qui existe entre autoproduction et crise économique. Les récents à-coups de l'inflation sur les produits alimentaires ont deux effets contradictoires : d'un côté, les consommateurs achètent moins de fruits et légumes (effets sur la santé), de l'autre, ils sont plus en demande d'espaces de production dans les potagers privés ou les jardins familiaux (demandes de parcelles non satisfaites).

Favoriser l'autoproduction doit demeurer une constante dans les politiques publiques, tant pour des raisons de santé (activité physique et accès à une alimentation de qualité) que pour des raisons économiques.

En revanche, certains consommateurs aimeraient apprendre à cultiver et n'en ont

pas l'occasion, ils ne sont pas dans les réseaux d'entraide qui existent. Les outils d'accompagnement sont utiles pour faire levier dans les populations (cf. chèque potager à Mondeville), mais il faut que les politiques foncières suivent (espaces publics pour les jardins familiaux et les jardins partagés, espaces réservés dans les documents d'urbanisme, outils d'accompagnement de la demande sociale). Il faut trouver une façon de réenseigner l'agriculture urbaine de façon beaucoup plus générale, peut-être dès l'école. La question de l'apprentissage auprès des enfants est centrale

La dimension sociale de l'alimentation en légumes

Le focus-group organisé par l'AUCAME en juin 2023 sur l'accessibilité sociale à l'alimentation a montré qu'il fallait poursuivre la réflexion sur la santé et sur l'accessibilité sociale à l'alimentation de proximité, sujet concentrant de nombreux enjeux.

Dans un premier temps, il faut essayer de bloquer l'effet ciseau entre l'augmentation des coûts alimentaires et la diminution des ressources alimentaires au profit des bénéficiaires, toujours plus nombreux. Aider les structures d'aide alimentaire à s'approvisionner localement au lieu de dépendre des grands flux européens constituerait une grande avancée.

Plusieurs structures proposent de s'impliquer dans le PAT à la mesure de leurs objectifs associatifs :

- ▶ Horizons solidaires est une association de solidarité internationale qui propose de faire du lien avec des projets d'aide au développement qui ont des thématiques tout-à-fait similaires aux nôtres. Il reste à définir quelle mutualisation et quelle réciprocité serait possible en favorisant des échanges de pratiques avec d'autres territoires, par exemple africains, sachant qu'il existe un lien direct à travailler concernant l'alimentation des migrants.

- ▶ Le Centre technique régional de la consommation (CTRC) de Normandie va organiser une journée sur la démocratie alimentaire. A Bordeaux, des expérimentations sur 150 étudiants ont eu lieu en les soutenant sur leur alimentation avec un chèque mensuel. Dans la Région, un travail est engagé avec la DRAAF, l'ADEME et le service agriculture de la Région pour une expérimentation équivalente.
- ▶ SOLAAL Normandie sensibilise les producteurs aux dons alimentaires et organise des glanages volontaires, notamment à la Maison familiale rurale (MFR) de Blangy le Château.

CONCLUSION : un pas opérationnel

Les échanges de ce forum, très riches et particulièrement bien introduits par la diversité des intervenants, ont permis de cerner les besoins et les opportunités de notre territoire. Au rang des questionnements émergents, il est notamment possible de citer :

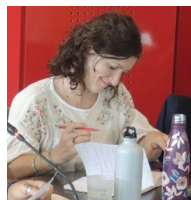
- Faut-il travailler à l'établissement d'un espace-test maraîcher sur notre territoire, ce qui créerait une attractivité nouvelle sur cette filière pour accueillir des porteurs de projets, qui pourraient ensuite être accompagnés par la méthode de la Ceinture Verte, de Bio en Normandie ou de la coopérative Rhizome, ce qui confère à notre territoire une richesse à ce niveau ?
- Le PAT pourrait peut-être servir de catalyseur à une organisation transversale des besoins de la filière maraîchère, peu cohérente professionnellement car très diverse quant aux pratiques, aux implantations géographiques et aux débouchés. Un éventuel groupe de travail pour préciser ces demandes semblerait utile.
- Le premier Conseil local de l'alimentation avait déjà fait émerger la question de la ressource en eau, elle est cruciale pour la filière maraîchère. Les acteurs du territoire sont déjà bien engagés sur cette question (notamment Eau du Bassin caennais avec une étude sur les cultures à bas niveau d'intrants) mais le PAT pourrait œuvrer à la sensibilisation et à une meilleure connaissance des enjeux sur ce sujet, en rendant compte des données du territoire et en organisant des visites dans des exploitations qui ont mis en place des pratiques résilientes.
- Concernant la sensibilisation des consommateurs aux circuits de proximité et à l'alimentation de qualité (qui comporte nécessairement une grande part de légumes), c'est directement dans la vocation du PAT (axe 6 du plan d'actions) et c'est l'occasion de travailler sur les critères de santé-nutrition, peu mobilisés jusqu'ici.

- Le fait de continuer à travailler sur l'autoproduction est très motivant, car cela implique à la fois une stratégie foncière, les documents de planification, le lien social, la qualité de l'alimentation, l'activité physique en plein air, le pouvoir d'achat, la transmission de savoir-faire, l'organisation des habitants, etc. Les jardins ouvriers et familiaux font partie de l'histoire des territoires caennais et falaisiens, le PAT emboîte donc le pas à cette longue histoire territoriale en l'adaptant aux enjeux contemporains.

Ce forum représente une étape importante dans la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la souveraineté alimentaire territoriale que l'Etat appelle de ses vœux. Ses conclusions seront transmises au prochain Conseil local de l'alimentation qui définira les suites à donner pour entrer dans le concret, notamment pour lancer les groupes de travail qui auront à répondre à des objectifs concrets.

Julie CALBERG-ELLEN

Maire-adjointe à la transition écologique à Caen



Jean-Christophe CARON

Maire-adjoint à l'urbanisme à Emiéville,
Élu-référent du PAT à Val-ès-Dunes

STRUCTURES PARTICIPANTES

| | | |
|---|---|---|
| <p>Institutions :</p> <p>DRAAF Normandie, ADEME, DDTM Calvados</p> | <p>Recherche Université Etudes :</p> <p>AUCAME, Université de Caen (ESO)</p> | <p>Production :</p> <p>La Cueillette de Cagny, Le potager de l'IMEC, Aquabiose, Bio en Normandie</p> |
| <p>Collectivités locales et territoriales (élus ou administratifs) :</p> <p>Ville de Caen, Commune de Colombelles, Commune de Louvigny, Mairie de Mondeville, CDC Val-ès-Dunes, Conseil départemental du Calvados, CU Caen la Mer, CDC Pays de Falaise</p> | <p>Accessibilité animation solidarité ESS :</p> <p>ARDES, ADRESS, AMAP Falaisienne, Collectif La Maison, Horizons solidaires, Normandie Equitable, Tiers-Lieux Rive Droite, SOLAAL France, CSCS Léo Lagrange</p> | <p>Tourisme, patrimoine, gastronomie :</p> <p>Office de tourisme et des congrès de Caen la mer OTCLM</p> |
| <p>Chambres consulaires, Interprofessions :</p> <p>Chambre d'agriculture du Calvados, Chambre des métiers et de l'artisanat, Caen Normandie Développement, FDSEA, SAFER</p> | <p>Environnement, gaspillage :</p> <p>REGAL (FNE)</p> | <p>Distribution, restauration :</p> <p>AMAP Falaisienne, CROUS Caen</p> |
| <p>PAT :</p> <p>Terres d'Argentan</p> | <p>Consommateurs, associations, syndicat :</p> <p>La Bar Acc, UFC que choisir, Démosthène, Vent d'ouest, Horizons solidaires, Centre technique régional de la consommation CTRC, Epi Vert, ATIPIIC</p> | <p>Habitants intéressés</p> |

en noir : structures présentes
en bleu : structures excusées

- AAP** : Appel à projets
- ADEME** : Agence de la transition écologique
- ADRESS** : Agence de développement régional des entreprises sociales et solidaires
- AIFST** : Association institution familiale Sainte-Thérèse
- AMAP** : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
- AUCAME** : Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
- CAE** : Coopérative d'activités et d'emploi
- CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle
- CDC** : Communauté de communes
- CIVAM** : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- CLA** : Conseil local de l'alimentation
- CNM** : Caen Normandie Métropole
- CPIE** : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- CROUS** : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- CSCS** : Carrefour socio culturel et sportif
- CTRC** : Centre technique régional de la consommation
- CU** : Communauté urbaine
- DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
- DRAAF** : Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et de la forêt
- DUT** : Diplôme universitaire technologique
- EGAlim** : Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » du 30 octobre 2018
- EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale
- ESO** : Espaces et sociétés
- ESS** : Economie sociale et solidaire
- FNE** : France Nature Environnement
- FRUGAL** : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire
- IMEC** : Institut Mémoires de l'édition contemporaine
- INRA** : Institut national de la recherche agronomique
- IRSTEA** : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- MFR** : Maison familiale rurale
- MGAC** : Marché de Gros de l'agglomération caennaise
- NIMA** : Non issu du milieu agricole
- PAT** : Projet alimentaire territorial
- PCAET** : Plan climat-air-énergie territorial
- PSDR** : Programme de recherche « Pour et sur le Développement Régional »
- RGA** : Recensement général agricole
- SARL** : Société à responsabilité limitée
- SCEA** : Société civile d'exploitation agricole
- SCIC** : Société coopérative d'intérêt collectif
- SCOP** : Société coopérative de production
- UFC** : Union fédérale des consommateurs

Directeur de publication : Patrice DUNY
Réalisation : AUCAME/Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole
Mise en page : AUCAME
Illustrations : AUCAME, sauf mentions contraires

Contact : manuela.laurent@aucame.fr



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

21 rue de la Miséricorde- 14000 CAEN

02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr